

SMIRGEOM DU SECTEUR EST DE LA SARTHE COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2016

Date de convocation : 06/10/16

Date d'affichage : 06/10/16

Nombre de membres : 97 Présents : 61 Pouvoirs : 4 Votants : 65

Le quatorze octobre deux mille seize, les délégués du SMIRGEOM du secteur Est de la Sarthe se sont réunis à la salle des Fêtes du Luart, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Michel ODEAU.

ETAIENT PRESENTS:

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CALAISIEN: Jean-Pierre BOISNARD, Claude LEBOURHIS, André GARIN, Sylvie BIGOT, Valérie BONNEFOI, Joël LHERMITTE, Claudius SALTEL, Claude REZE, Robert DUPAS, Didier GRANGER et Marc DE VOS.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BILURIEN : Patrick BREBION, Michel FROGER, Roger LECOMTE, Chantal BUIN-CHARTIER et Isabelle BRETON.

<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES BRIERES ET DU GESNOIS</u>: Benoît LOUISE, Jean-Paul HUBERT, Brigitte BOUZEAU, Paul GLINCHE, Annie BUSSON, Cornelis VAN DEN HAM, Jimmy LE GOT, Jean-Claude BOUTTIER, Cyril DESCHAMPS, Michel JACK, Michel CHATUDEAU et Stéphane LEDRU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE: Danièle CHARTRAIN, Michèle LECOMTE, Roland LALAIRE, Régis BREBION, Michel DIVARET, Jean-Claude GOUHIER, Sophie DESTOUCHES, Guy CHEVAUCHER, Philippe GRIGNE, Patrick DE MEYERE, Sophie DOLLON, Claude GRIGNON, Christian BLOC, Charles OLIVIER, Jérémie CANTY, Claudine DIGUET, Philippe BROSSIER, Willy PAUVERT, Patricia EDET et Michel ODEAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LUCE : Sylvie CHARTIER.

<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE BRAYE</u>: Jacky LEDRU, Gérard BROUARD, Gérard BATARD, Michel MERCIER, Olivier DRONNE, Annette ESNAULT et Prosper VADE.

SARGE SUR BRAYE: Alain VIVET

SICTOM DE MONTOIRE-LA CHARTRE : Hervé BINOIS, Odile HUPENOIRE-BONHOMME, Dominique CHAPIER et Gilbert MOYER.

<u>POUVOIRS</u>: Jean-Patrick MUSSARD donne pouvoir à Jimmy LE GOT, Patrick GREMILLON, donne pouvoir à Claudius SALTEL, Didier CROISSANT donne pouvoir à Odile HUPENOIRE-BONHOMME et Serge RENAULT donne pouvoir à Alain VIVET.

Constituant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CALAISIEN: Jean AUVRAY, Rémi MATRAS et Gérard CHERY.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BILURIEN : Jean-Marie BOUCHE, Jean-Luc EPINEAU et Francis REGNIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES BRIERES ET DU GESNOIS : Hervé THUAUDET, Jean-Patrick MUSSARD et Michel PRE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE : Christian LANDEAU, Annie CHOPLIN, Pascal COOUFT et Vince

<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE</u> : Christian LANDEAU, Annie CHOPLIN, Pascal COQUET et Vincent PETIT.

<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LUCE</u>: Francis BOUSSION, Claude HERTEREAU, Jarno ROBIL, Daniel FOURNY, Claude JUIGNET et Gérald DEROUIN.

<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE BRAYE</u>: Dominique COUALLIER, Michel DESVEAUX, Gérard ESNAULT, Jean-Claude LABELLE, Éric BARBIER, Arlette HERISSON, Matthias KASER et Nadine MERCIER.

MONDOUBLEAU: Serge RENAULT

<u>SICTOM DE MONTOIRE-LA CHARTRE</u>: Didier BOUHOURS, Didier CROISSANT, Jocelyne GOUPY, Patrick LIBERGE, Joëlle MESME et François RONCIERE.

Assistaient également : Monique FOURMONT, René COSNARD, André PIGNE et Jean-Claude SENE POTTIER.

Autres présents : Christine RICHARD, Frédéric QUINTART, M. BRETON de la C.C de l'Huisne sarthoise et Marie EMONNET.

Claude GRIGNON est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Michel ODEAU, président, ouvre la séance et remercie la municipalité du LUART et présente le compte rendu du conseil syndical du 16/06/2016. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I.- Affaires financières

1. Point financier

Un point financier à fin août 2016 et estimé pour fin 2016 est présenté aux membres du conseil syndical.

2. <u>Débat d'orientations budgétaires 2017</u>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 212 et L 261.3.

Vu la loi d'orientation N° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13.

Le Président présente les résultats prévisionnels de l'exercice 2016, expose les grandes lignes directives pour 2017 et ouvre le débat.

En conséquence, le 14 octobre 2016 s'est tenu le débat des orientations budgétaires du SMIRGEOMES pour l'année 2017 (cf. le document ci-joint).

3. Achat de 3 véhicules

3 véhicules, au terme de leur location, sont à remplacer : 1 boxer, 1 Partner et 1 VL type 208. Le SMIRGEOMES envisage d'acheter les véhicules précédemment en location pour un montant de 57 664 euros.

Les raisons de ce choix :

- -La récupération par le FCTVA sur les 3 véhicules
- -L'absence de contrainte kilométrique
- -Une valeur résiduelle de revente au bout de 4 ou 5 ans.

	BOXER	PARTNER	208
Achat	27 386 €	15 312 €	14 966 €
Récupération FCTVA (15%)	4 107 €	2 297 €	2 245 €
Prix de revient à l'achat	23 279 €	13 015 €	12 721 €
Valeur de revente (au bout de 4-5 ans)	11 565 €	7 080 €	6 900 €
Coût final	11 714 €	5 935 €	5 821 €

Coût Location sur 48 mois (120.000 km)	19 025 €		11 600 €		10 400 €
Economie potentielle	- 7311€	-	5 665 €	-	4 579 €
			17 555 €		

Le Président sollicite l'autorisation d'acheter les véhicules.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, **avec 2 abstentions**, **AUTORISE** le Président à acheter ces 3 véhicules.

4. Séparation des réseaux sur le site du Ganotin

Une nouvelle orientation est prise concernant la séparation des réseaux :

Objectifs:

- -Séparer les 4 types d'effluents
- -Limiter les coûts de traitements
- -Séparer les flux en fonction des responsabilités

Suite à la consultation de notre conseil juridique, il apparaît dans le litige qui nous oppose au groupement, un manque de visibilité sur la séparation des réseaux de la plateforme de compostage.

Il nous suggère par conséquent de prendre en charge une partie de l'isolement de la plateforme de compostage et de ses réseaux, et l'amenée des effluents vers la lagune appropriée.

Le groupement prendra à sa charge l'ensemble des travaux complémentaires.

Le Président sollicite l'autorisation de faire réaliser les travaux de séparation des réseaux et de prendre en charge les dépenses sur la séparation des réseaux sur la base des modalités financières exposées au conseil syndical.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à faire réaliser les travaux de séparation des réseaux sur le site du Ganotin et de prendre en charge les dépenses sur la séparation des réseaux sur la base des modalités financières exposées au conseil syndical.

5. <u>Décision modificative n°2-2016</u>

Pour permettre l'acquisition des 3 véhicules et la réalisation des études et des travaux sur le site du Ganotin, il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires :

En section d'investissement :

-Virement de chapitre à chapitre en dépenses

<u>De section de fonctionnement à section d'investissement</u>:

-Virement des dépenses imprévues du fonctionnement vers l'investissement.

Le Président sollicite l'autorisation de procéder à cette décision modificative du budget.

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Rec	ettes
	Compte	Montant	Compte	Montant
Chapitre 022 Dépenses imprévues		- 80 000 €		
Dépenses imprévues	01 022 99	- 80 000 €		
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement		80 000 €		
Virement à de la section d'investissement	01 023 99	80 000 €		
TOTAUX		- €		

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles		5 000,00 €		- €
Chapitre 20				
Frais d'étude	812 2031 0802	5 000 €		
Chapitre 21 Immobilisations corporelles		- 55 000,00 €		- €
Composteurs	812 2188 0401	- 5 000 €		
PAV - Points d'Apport Volontaire	812 2188 0501	- 20 000 €		
Déchèteries	810 2135 1405	- 30 000 €		
Chapitre 23 Immobilisations en cours		130 000 €		- €
Ganotin				
Fermeture alvéole	812 2313 0802	20 640 €		
Séparation plate forme compost	812 2313 0802	109 360 €		
Chapitre 021 Virement de la section de		_		80 000 €
fonctionnement				00 000 €
Virement de la section de fonctionnement			01 021 99	80 000 €
TOTAUX		80 000 €		80 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, **avec 2 abstentions**, **DECIDE** de procéder à cette décision modificative sur la base des éléments mentionnés dans le tableau ci-dessus.

6. Autorisation sur le recouvrement contentieux

Une délibération sur l'autorisation de poursuites des créances avait été prise en février 2013 sous la Présidence de M. CLEMENT. Celle-ci n'est plus valable car elle doit être signée par M. ODEAU.

Le Président sollicite l'autorisation de l'assemblée délibérante sur les points suivants :

- une première autorisation de poursuites des créances non soldées au nom de Mme ROZEC, percepteur.

- une deuxième autorisation concernant les mesures de recouvrement forcé : soit elle est permanente et générale (dans ce cas plus de demande à l'ordonnateur), soit elle est permanente et générale sauf pour certains actes (liste donnée par l'ordonnateur) ;
- par ailleurs, l'assemblée délibérante peut fixer des seuils pour les mesures de recouvrements forcé, mais qu'ils ne peuvent être inférieurs à ceux de la réglementation.

Le Président sollicite l'accord d'autoriser Mme ROZEC à effectuer les poursuites des créances, le choix de l'autorisation et la détermination des seuils.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil syndical :

- AUTORISE Mme ROZEC, percepteur, à effectuer les poursuites de créances non soldées
- _ **DECIDE** que cette autorisation soit permanente et générale.
- _ **DECIDE** que les seuils minimums appliqués aux mesures de recouvrement forcé seront ceux fixés par la réglementation.

II.- AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1.Packmat

Il est proposé de mettre le Packmat à disposition de l'exploitant du Ganotin.

Le Packmat servira à entrer et sortir les bennes sous les alvéoles de l'usine du Ganotin.

Le Président sollicite l'autorisation de signer la convention de mise à disposition du Packmat rédigée entre l'exploitant du Ganotin et le SMIRGEOMES.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition du Packmat rédigée entre l'exploitant du Ganotin et le SMIRGEOMES.

2. Les Marchés

2.1 <u>Marché</u> « Fourniture et maintenance d'un logiciel ou d'une solution informatique pour la gestion des collectes d'ordures ménagères et sélectives, la gestion des contenants, la gestion des déchèteries et la gestion de la facturation incitative ».

Le marché « fourniture et maintenance d'un logiciel ou d'une solution informatique pour la gestion des collectes d'ordures ménagères et sélectives, la gestion des contenants, la gestion des déchèteries et la gestion de la facturation incitative » a été lancé le 24 juin 2016. Il s'agit d'une procédure adaptée.

ANALYSE DES OFFRES: Marché Logiciel RI

	TRADIM	STYX	JBA SOFT
MONTANT TOTAL - H.T. EN EUROS -	115 875,00 €	87 671,75 €	134 885,00 €
NOTE FINANCIERE /40 -	30	40	26

	TRADIM	STYX	JBA SOFT			
TECHNIQUE : nombre de points						
Article 3	2317,5	1552,5	1117,5			
Article 6	107,5	62,5	65,0			
Articles 4, 5, 7, 8 et 9	385	390	200			
1	NOTE					
Article 3 /30	15,00	7,50	7,50			
Article 6 /10	7,50	2,50	5,00			
Articles 4, 5, 7, 8 et 9 /20	10	10	5			
			_			
NOTE TECHNIQUE /60	33	20	18			

	TRADIM	STYX	JBA SOFT
NOTE GLOBALE	63	60	44

Au vu de l'analyse des offres, le Président sollicite l'autorisation de signer le marché d'une durée de 3 ans reconductible 2 fois 1 an avec la société TRADIM pour un montant de 115 875 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à signer le marché cité cidessus.

2.2 <u>Marché</u> « Fourniture et livraison de : **Lot n°1** : bacs roulants pucés destinés à la collecte en porte à porte des ordures ménagères et des emballages ménagers, **Lot n°2** : composteurs individuels et de bio-seaux destinés aux particuliers, **Lot n°3** : sacs plastiques jaunes pour la collecte sélective en porte à porte des emballages ménagers, sacs plastiques bleus pour la collecte sélective en porte à porte des papiers, sacs plastiques pour la collecte des ordures ménagères en porte à porte des cas particuliers.

Le Président sollicite l'autorisation à lancer le marché.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à lancer le marché cité cidessus.

2.3 Marché des déchèteries

Les marchés des déchèteries listés ci-dessous prennent fin en 2017 :

Transport des déchets issus des déchèteries du SMIRGEOMES: Fin du marché le 28/02/17

Lot 1: transport des bennes encombrants et cartons

Lot 2: transport des bennes et valorisation des gravats

<u>Prise en charge, transport, tri, valorisation des métaux collectés au sein des déchèteries du SMIRGEOMES et élimination des refus</u>. Fin du marché le 28/02/17.

<u>Prise en charge, transport, tri, valorisation des plastiques collectés au sein des déchèteries du</u> SMIRGEOMES. Fin du marché le 28/02/17.

<u>Collecte et traitement des déchets dangereux sur les déchèteries du SMIRGEOMES</u>. Fin du marché le 28/02/17.

<u>Prise en charge, transport, tri, valorisation des déchets de bois collectés au sein des déchèteries du</u> SMIRGEOMES et élimination des refus. Fin du marché le 28/02/17.

<u>Prise en charge, transport, broyage et la valorisation des végétaux collectés au sein des déchèteries du SMIRGEOMES et élimination des refus.</u> Fin du marché le 28/02/17.

Le Président sollicite l'autorisation de ne pas reconduire ces marchés et à lancer la consultation. Le Président sollicite également l'autorisation, au vu de l'échéance, à signer, suite à la décision de la CAO, le nouveau marché qui sera composé de 8 lots séparés sans attendre le premier conseil syndical de 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à ne pas reconduire ces marchés et à lancer la consultation.

Le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** également le Président à signer, suite à la décision de la CAO, le nouveau marché sans attendre le premier conseil syndical de 2017.

2.4 Marché du centre de tri (fin de marché le 31/03/2017)

Les marchés de tri:

- tri au centre de tri du Ganotin à Ecorpain et maintenance du centre de tri (fin de marché au 31/03/2017 reconductible 2 fois 1 an).
- marché de transport et tri des tonnages d'emballages excédentaires du SMIRGEOMES (fin de marché au 31/03/2017 reconductible 2 fois 1 an).

Vu:

- l'obsolescence du centre de tri
- les conditions de travail dégradées liées au tri manuel, à l'absence de mécanisation et à l'extension des consignes de tri
- l'impossibilité d'effectuer la séparation des plastiques en un mono-flux mutualisé (tri négatif)
- l'orientation d'Eco-Emballage à favoriser et prôner le tri sur des centres de tri industrialisés (tri optiques,...) de grande capacité (30000 à 60000 T/an) au lieu des centres type Ecorpain à 5000t /an
- les diminutions potentielles des recettes des Eco-organismes liées au centre de tri
- l'économie financière pouvant être réalisée par l'externalisation des tonnages.

Le Président propose au conseil syndical de ne pas reconduire à leur échéance du 31/03/17 les marchés de tri précités.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, avec 1 abstention, DECIDE :

- -de ne pas reconduire à leur échéance du 31/03/17 les marchés de tri précités.
- -de lancer une procédure d'appel d'offres ouverte pour l'attribution d'un marché d'exploitation du centre de transfert des déchets recyclables qui se substituera au centre de tri et d'un marché de prestation de transport et de tri des déchets recyclables du SMIRGEOMES, lequel tri sera donc dorénavant externalisé.

2.5 Marché sur la sécurisation des déchèteries

Vu l'arrêté ministériel du 27/03/2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu les visites d'inspection de la DREAL en 2015 et les prescriptions relatives à l'équipement des quais des dispositifs antichute,

Il est proposé d'équiper l'ensemble des déchèteries du SMIRGEOMES de garde-corps.

Au vu de ces éléments, le_Président sollicite l'autorisation :

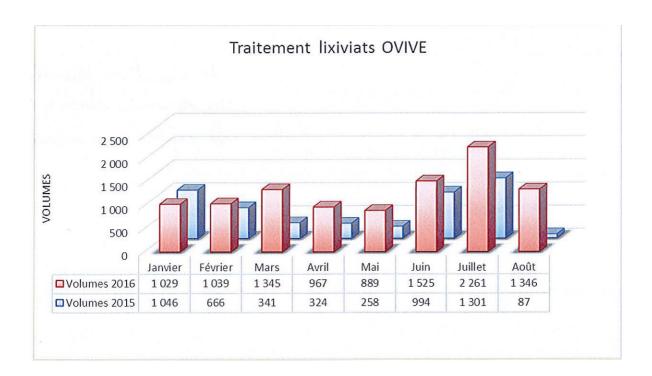
- -de lancer le marché de travaux
- -de signer le marché de travaux

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à lancer le marché de travaux et à signer ce marché.

3. <u>Informations diverses</u>:

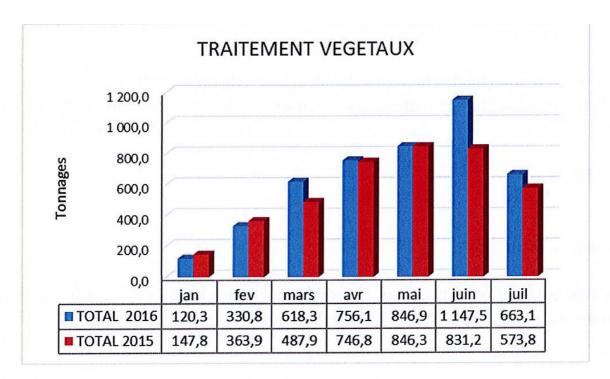
- 3.1 Un courrier a été envoyé à GEVAL le 2 août 2016 suite à des manquements dans ses prestations.
- 3.2 Visite inopinée de la DREAL le 17/08/16 sur le site du Ganotin : rapport de visite et réponse sous 15 jours.
- 3.3 Dégazage des puits des anciens casiers : les travaux ont été réalisés.
- 3.4Mise en sécurité des déchèteries : les barrières pour St Mars la Brière seront posées début octobre 2016

3.5 Lixiviats:



Fin août 2015: 5017 m3 Fin août 2016: 10401 m3

4. Végétaux



Fin juillet 2015 = 3997.7 t

Fin juillet 2016 = 4483 t

III.-PERSONNEL

1.Recrutement du Directeur du SMIRGEOMES

Dans le cadre du recrutement du Directeur des services du SMIRGEOMES une offre d'emploi a été lancée. Suite à cette offre, 3 candidatures ont été reçues et analysées par les membres du Bureau Directeur le 15/09/2016. A l'issue de l'analyse des compétences de chacun des candidats et au vu de la nature des fonctions que justifient le poste, il en ressort en terme de classement :

-Candidature 1 : 9 points -Candidature 2 : 10 points

-Candidature Frédéric QUINTART: 13 points

Au vu des éléments, il est proposé de :

-retenir la candidature de Frédéric QUINTART

-recruter le Directeur pour 3 ans sur un emploi permanent de la loi n°84-53 du 26/01/84 article 3-3-2°.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** de retenir la candidature de Frédéric QUINTART et de recruter le Directeur pour 3 ans sur un emploi permanent au vu de la loi n°84-53 du 26/01/84 article 3-3-2° à compter du 1^{er} novembre 2016.

IV.-POINTS DIVERS

DECHETERIES

Perche SARTHOIS : dotation régionale de 350000€ sur le projet HT de modernisation du centre de tri de 2888630 €.

Réorientation concernant la présentation des projets sur la modernisation des déchèteries du territoire du SMIRGEOMES :

- -Barrières de sécurité
- -Barrières d'entrées en déchèteries : Thorigné Savigné -Saint Mars- Tuffé- Vibraye
- -Locaux préfabriqués en dur + génie Civil : local agent, D3E et DD
- -Serrures magnétiques
- -Bascules de pesées pour les professionnels
- -Caméras sur déchèteries
- -Chemins de roulements pour les bennes

Avis favorable des membres du bureau directeur pour orienter la demande sur la modernisation des déchèteries.

COMMUNICATION

SMIRGEOMES info: présentation

Il sera distribué en Mairie avec les calendriers la première quinzaine de novembre.

Les membres du bureau donnent un avis favorable au SMIRGEOMES info de par son format, son contenu pédagogique, lisible et simplifié (images, pictogrammes).

DIVERS

PLANNING DES PROCHAINES REUNIONS

- -Le prochain bureau syndical aura lieu le 17 novembre 2016.
- -Le prochain conseil syndical aura lieu le 2 décembre 2016 à Vibraye.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du conseil syndical s'achève à 20h30.